

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 46 (1954)
Heft: 2

Artikel: Les coffres-forts qui débordent : à propos des attaques déclenchées contre le fonds d'A.V.S.
Autor: Schmidt, Heinz
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-384846>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

que les personnes de condition indépendante repousseraient catégoriquement une majoration de leur cotisation de 4 à 6% de leur revenu.

Cela ne veut cependant pas dire que les salariés doivent renoncer à tout espoir de s'assurer de manière plus efficace encore contre les conséquences économiques de la vieillesse et de la mort. Les cantons, les communes et au premier chef les *organisations syndicales* pourraient créer ou développer des *assurances complémentaires*. Jusqu'à maintenant, nos syndicats n'ont encore que très insuffisamment recouru à cette possibilité. Il convient aussi, parallèlement, de saisir les possibilités qui s'offrent de développer les institutions d'assurance et de prévoyance sur les plans de l'entreprise et de la profession.

Les coffres-forts qui débordent

A propos des attaques déclenchées contre le fonds d'A. V. S.

Par *Heinz Schmidt*

Il y a quelque temps, devant quelques centaines de banquiers réunis à Baden, M. Ch. de Loës, président de cette honorable corporation, a dénoncé les méfaits de la pléthore de capitaux et de l'insuffisance des possibilités de placement. Ce problème ne concerne pas les seuls banquiers. Il intéresse, et tout aussi vivement, les travailleurs. Et pourquoi? Parce que les phases de dépression économique ont toujours été précédées d'un déséquilibre entre l'offre et la demande d'argent, d'un excédent de capitaux en quête de placement.

Depuis quelque temps, le marché suisse de l'argent et des capitaux est caractérisé par une extraordinaire liquidité. Les possibilités de placement sont trop faibles par rapport à l'offre. Les taux d'intérêt baissent constamment. Le rendement des obligations de la Confédération est tombé à moins de 2,3% et les banques ont renoncé à émettre des bons de caisse.

De l'avis de l'association des banquiers, cette évolution est due avant tout à l'accroissement des capitaux que divers fonds publics ou privés cherchent à placer aux meilleures conditions sur le marché suisse; l'offre de ces valeurs augmente moins rapidement que la demande. Les banquiers, qui pensent en premier lieu à leurs intérêts, estiment que le fonds d'A. V. S. doit être limité, ou encore que l'afflux des liquidités nouvelles doit être provisoirement « stérilisé », qu'il ne doit pas être remis en circulation afin de réduire la concurrence à laquelle se heurtent les banques. Parallèlement, il conviendrait d'exécuter un programme hardi de travaux routiers (perce-

ment de tunnels routiers sous les Alpes, etc.) aux fins de créer de nouvelles possibilités de placement... et d'accroître l'endettement de la Confédération et des cantons. En un mot, les banquiers souhaitent que les pouvoirs publics créent des possibilités de travail... pour le capital en chômage. Une intensification des exportations de capitaux apparaît également désirable; cependant, les banquiers ne l'estiment guère possible tant que l'étranger ne fournira pas des garanties suffisantes quant au paiement des intérêts, à l'amortissement et à la sécurité même de ces placements. Pour atténuer les risques inhérents à cette exportation, M. Zaugg, délégué du conseil d'administration de Brown, Boveri & C^o, a proposé un renforcement de la garantie des risques à l'exportation. En d'autres termes, c'est à la Confédération qu'il appartiendrait d'endosser les risques dont la banque et l'industrie vantent les vertus, mais en se gardant bien de les assumer.

En bref, de l'avis des banquiers, c'est le fonds d'A. V. S. et les pouvoirs publics qui devraient faire les frais de l'assainissement du marché des capitaux, quitte à ce que le premier ne soit plus en mesure d'assurer les prestations légales auxquelles les assurés ont droit et à ce que les seconds enflent de manière dangereuse leur endettement. Sans insister autrement sur l'immoralité de cette spéculation, disons que le problème n'est pas aussi simple que MM. les banquiers ne paraissent l'imaginer. Et pourquoi? Parce que la pléthore de capitaux n'est pas due uniquement, et même pas de manière déterminante, à l'existence et à l'accroissement du fonds d'A. V. S. Dans son rapport, la Banque internationale des paiements — la caution est bourgeoise pour les banquiers — évalue à 3,2 milliards de francs l'épargne nette de la Suisse en 1952. Sur cette somme, les dépôts d'épargne et les obligations de caisse des banques suisses totalisent 1,1 milliard, l'accroissement du fonds d'A. V. S. 485 millions de francs, les primes d'assurance 500 millions de francs, les bénéfices non versés des entreprises 700 millions et les autres formes d'épargne 400 millions de francs. Si l'on ne tient compte que des cinquante-deux principales banques, les dépôts à vue et d'épargne ont augmenté de 1,1 milliard de francs, alors que l'augmentation est de 700 millions seulement pour les crédits à long terme et de 250 millions pour les avances, ce qui revient à dire que les liquidités des banques se sont accrues. L'évolution de la balance suisse des paiements n'a pas laissé de contribuer à cette situation. La Banque internationale des paiements évalue l'excédent à 700 millions de francs. Elle paraît avoir été équilibrée en 1951 ensuite du déficit de 1,2 milliard de la balance commerciale, provoqué par les achats massifs auxquels la hausse en flèche des prix consécutive à l'éclatement de la guerre de Corée a déterminé les entrepreneurs suisses. Aujourd'hui, ces mêmes entrepreneurs, qui escomptent une baisse des prix des matières premières, réduisent leurs stocks et cherchent

à placer les capitaux ainsi libérés. Le rapatriement de capitaux suisses placés à l'étranger et l'afflux d'argent étranger en quête de sécurité contribuent à la pléthore de capitaux.

Qu'en est-il des possibilités de placement? La construction de logements et l'accroissement constant de la production d'énergie électrique ont eu pour effet de les développer fortement au cours des dernières années. Mais la construction de logements est actuellement en diminution, ce qui réduit d'autant les possibilités de placement, encore qu'elles dépassent toujours les chiffres moyens calculés antérieurement. Les pouvoirs publics ont tendance à amortir leurs dettes, ce qui a également pour effet de diminuer la demande de capitaux. Quant à l'économie privée, elle recourt toujours plus largement, depuis nombre d'années, à la méthode de l'autofinancement. Les titres et obligations détenus par les entreprises industrielles, de même que les disponibilités, totalisent des sommes relativement considérables; l'augmentation du capital-actions reste inférieure à l'expansion de la production et des chiffres d'affaires. Si l'on en croit certaines estimations bancaires, les capitaux empruntés placés dans l'industrie auraient diminué de moitié environ par rapport à 1939.

Il paraît donc évident que la structure actuelle du marché de l'argent et des capitaux et les phénomènes que l'on assimile aujourd'hui à une perturbation sont les conséquences du rapatriement de capitaux suisses placés à l'étranger, de l'afflux de capitaux étrangers en quête de sécurité, comme aussi des bénéfices considérables réalisés pendant les années de prospérité. Il en est résulté des modifications profondes de l'offre et de la demande. Et si les difficultés paraissent s'accroître, c'est parce que maintes entreprises réduisent leurs stocks et freinent la cadence de leurs investissements. Dans ces conditions, on ne saurait donc prétendre que le fonds central de compensation de l'A. V. S. soit le seul et même le plus déterminant des facteurs de perturbation; on peut en conclure qu'il ne sera pas aussi simple que d'aucuns ne l'imaginent de rétablir l'équilibre. On peut donc se demander, comme on l'a fait au cours des années trente, si l'on n'économise pas trop, si l'on ne freine pas trop le mouvement des capitaux — la part de l'épargne paraissant plus considérable que la part des investissements. Nous posons cette question sans y répondre. Naguère, l'exportation de capitaux offrait une efficace soupape de sûreté; elle ne fonctionne plus qu'insuffisamment. Quelles possibilités a-t-on de contraindre les capitaux rapatriés et les capitaux étrangers à la recherche de sécurité de reprendre le chemin de l'étranger?

Une chose reste certaine, les travailleurs, qui tiennent autant à leur sécurité que les capitalistes à leur argent, ne peuvent tolérer le démantèlement, voire la dépréciation du fonds d'A. V. S. que suggèrent les banquiers.